

A pleins poumons !

Bulletin n°10 de l'association RESPIRE - Mai-Juin 2013

Rassemblement d'Eco-citoyens pour Sensibiliser, Protéger et Inciter au Respect de leur Environnement

POUR INFORMATION

association-respire-la-rochelle.org

→ Le 8 juin, action citoyenne en faveur du recul des cuves d'hydrocarbures

RESPIRE, comme d'autres associations de la *Coordination nationale des associations riveraines des sites SEVESO*, interviendra le samedi 8 juin. **Rendez-vous dès 11 heures, à La Rochelle, au pied de la statue Duperré, sur le Cours des Dames, afin d'appeler à la solidarité avec la population exposée aux risques technologiques**

La préfecture de Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et son président, les pétroliers sont pressés d'en finir avec le Plan de Prévention des Risques Technologiques en rapport avec les sociétés de stockage de carburants des sociétés Picoty et SDLP dans les quartiers rochelais de Laleu-la Pallice. Pour justifier leur volonté d'accélération d'un processus d'élaboration du PPRT, ils invoquent le prétendu souhait des riverains d'en finir vite.

Ce soudain souci des habitants de la part d'une préfecture, de certains élus et des pétroliers n'est pas crédible. N'oublions pas que la préfecture, ces élus et ces pétroliers n'ont pas été, ces dernières années, à la hauteur de leurs responsabilités afin d'informer et de protéger la population. Depuis l'installation délirante de cuves de carburants sous les fenêtres des habitants, ils ont laissé cette situation dangereuse perdurer et empirer plutôt que de s'atteler à réparer ces «erreurs» du passé. La démocratie et des populations exposées aux risques ont été mises à mal.

Cette injustice faite aux habitants, qui ne sont en rien responsables de la situation, n'aurait pas été révélée si l'association RESPIRE n'avait pas fédéré les énergies. Ce combat constructif dispose d'un grand élan de sympathie. Cela dérange la préfecture, ces élus et les pétroliers. Et d'autant plus que RESPIRE a marqué des points en établissant des manquements, des contradictions et un parti pris de la préfecture.

D'où la volonté de la préfète de vouloir, après diverses réunions et consultations menées à marche forcée (1), boucler le dossier en décembre 2013.

En vérité, la préfecture et ces élus privilégient les intérêts privés d'industriels sur celui des centaines d'habitants exposés au danger mortel ou grave d'un site Seveso seuil haut. Chacun le sait, cette présence de cuves d'hydrocarbures proches des habitations est une sinistre caricature et un scandale politique, social et environnemental national.

RESPIRE n'a de cesse de dénoncer ce scandale et de revendiquer le recul des cuves. Il est possible. Il s'impose. Un plan de recul des cuves peut être rapidement décidé. C'est cela qui permettra de clôturer le plan de prévention des risques dans l'intérêt de la population.

(1) Le calendrier au pas de charge de la préfecture: 27 mai et 10 juin : réunion POA (Personnes et Organismes Associés); 25 juin : réunion publique; consultation des personnes et organismes associés sur le projet de PPRT : de fin juin à fin août; avis de la Commission de suivi de site sur le projet PPRT : 1ère quinzaine de juillet; enquête publique : du 20 septembre au 20 octobre; rapport de la commission d'enquête. Modifications et compléments éventuels apportés au projet de PPRT : avant le 20 novembre, approbation du PPRT : décembre 2013.

Action

Afin d'appeler au soutien des habitants exposés, RESPIRE interviendra le samedi 8 juin, à partir de 11 heures et pour une partie de l'après-midi, à hauteur de la statue Duperré, au bout du Cours des Dames, à La Rochelle, dans le cadre d'une journée d'action de la Coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso. Venez nombreux.

→ Picoty doit retirer ses cuves du domaine public maritime

RECU. *L'autorisation d'occupation temporaire de terrains du domaine public maritime arrive à échéance en décembre 2015. Elle ne doit pas être renouvelée*

La collusion entre les pétroliers, l'Etat et le Grand Port Maritime est telle que RESPIRE doit constamment se bagarrer pour obtenir des documents ou des informations concernant les sites pétroliers. Pour preuve l'obstruction faite à l'association pour obtenir l'Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime liant le Port Atlantique à la société Picoty.

Une demande a d'abord été faite oralement au port en juin 2012 (réponse évasive), puis par courrier en octobre 2012 (réponse sans les documents demandés), enfin par lettre recommandée avec accusé de réception en janvier 2013. Faute de réponse, nous avons saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (Cada). Le 7 avril, la réponse de cette instance a été très claire : le grand port aurait du répondre favorablement à notre demande. Depuis le document nous a été communiqué. L'AOT arrivera bien à échéance en décembre 2015. C'est un des arguments importants de la négociation pour le recul des cuves d'hydrocarbures.

En se limitant pour l'instant au seul transfert des essences dans les quatre cuves en construction (RESPIRE conteste ces cuves qui rajoutent du danger au danger), la préfecture a choisi l'intérêt privé du pétrolier plutôt que la protection des habitants. La justice et la mise en sécurité de la population exigent que ces terrains du domaine public maritime (re)deviennent une friche, un no man's land, une barrière naturelle entre les stockages de carburants à risques et les riverains.

Quoi qu'il en soit, il nous semble d'ores et déjà inconcevable que le Port de la Pallice, signataire d'une charte de développement durable, renouvelle telle quelle cette convention. Ce serait en effet prendre une lourde responsabilité quant à la perpétuation de la mise en danger des populations se trouvant dans le périmètre du PPRT.

→ La présence des cuves de carburants Picoty/SDLP près des habitations met en danger la population

L'actuel projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques de la préfecture ne protège pas la population. Au moins 500 habitations, soit environ 1500 personnes, et des établissements accueillant du public, sont dans les périmètres des phénomènes mortels ou dangereux liés au stockage de carburants.

Il est encore possible que le mouvement citoyen fasse pression sur la préfecture pour que ce projet de PPRT soit modifié dans les prochains mois.

Ils soutiennent aussi l'action de RESPIRE sur le dossier Picoty/SDLP

La région

Poitou-Charentes. Suite à une demande à Mme la présidente de région, une délégation de RESPIRE a rencontré le 17 avril M. J-F. Louinot (directeur général adjoint de l'environnement) et Mme P. Fortin (en charge des PPRT). La région a réaffirmé qu'elle était pour le principe pollueur-payeur, contre l'exposition au risque des populations et donc pour le recul des cuves ; d'autre part l'excellence environnementale passe par la démocratie. Enfin, la région nous a annoncé qu'elle avait refusé d'entrer dans la convention de financement des doubles coques pour les quatre cuves supplémentaires Picoty.

Le député

de la circonscription

La Rochelle-Ré. Le 21 février une délégation de RESPIRE a rencontré M. Olivier Falorni, député. Au menu de cette rencontre : sites Seveso, Picoty, port de La Pallice, Holcim, incendie d'un dépôt de pâte à papier sur le port. Le député a réaffirmé son soutien au principe du recul des cuves et à la tenue d'une table ronde. Il s'est déclaré également favorable à une révision de la loi Bachelot.

La préfecture défend les seuls intérêts des pétroliers

L'ÉTAT ET LES PÉTROLIERS. *Un organisme placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie démontre dans un rapport la possibilité de reculer des cuves d'hydrocarbures. La préfecture présente un Plan de Prévention des Risques Technologiques Picoty/SDLP qui ne tient pas compte de cette possibilité. Les habitants sont les dindons de la farce. Nous ne l'acceptons pas*

Le recul de cuves de carburants proches des habitations est tout à fait possible. Un rapport de mars 2013 de l'Inéris, un organisme placé sous la tutelle du ministère de l'écologie, l'a tout à fait démontré. Cette étude, commandée par la préfecture suite à la pression constructive de RESPIRE, permet de travailler à la réduction du risque à la source, c'est à dire du risque en provenance des sociétés de stockage des produits pétroliers Picoty (groupe Avia) et SDLP (filiale de Total).

L'étude de l'Inéris rappelle que la société Picoty dispose de terrains vierges situés plus au nord, toujours dans le périmètre portuaire, espace où Picoty peut tout à fait déplacer plusieurs de ses cuves situées actuellement face aux habitations. Ce qui permettrait déjà de supprimer toute zone de délaissement et de réduire de façon conséquente d'éventuels travaux en partie à la charge des propriétaires se situant dans les zones de risques.

La configuration qui permettrait de réduire la zone de délaissement consisterait, pour Picoty, à mettre hors service 7 bacs (cuves), dont 5 se situant sur des terrains du Domaine public maritime, et à réduire la taille de certaines

cuvettes. La capacité de stockage autorisé du site nécessiterait donc de construire quatre nouveaux bacs de gasoil au nord du site, sur les terrains Picoty.

L'évaluation financière des travaux fournie par Picoty chiffre le coût global de l'opération à 27,3 millions d'euros. Le coût des délaissements (abandon des maisons sur la base du prix établi par les Domaines) est estimé à 3 millions d'euros.

Pour RESPIRE, la protection des vies humaines passe avant les intérêts des sociétés pétrolières. L'exploitant Picoty peut faire face au recul des cuves. Ses moyens financiers, celui de son secteur

d'activité, le lui permettent. Ses investissements sur les terrains du domaine public maritime qu'il occupe sont largement amortis et rien n'oblige le Port à renouveler le contrat de mise à disposition des terrains publics, une concession se terminant fin 2015. La loi Bachelot prévoit un soutien aux sociétés classées Seveso seuil haut qui travaillent à la réduction du risque à la source.

(1) Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

CHEMIN DES REMBLAIS

Convention de financement des doubles parois sur les quatre nouvelles cuves Picoty

La Communauté d'agglomération de La Rochelle, le Conseil général et l'Etat cracheront au bassinet pour les doubles parois des quatre nouvelles cuves, en cours de construction. Rien ne les obligeait pourtant à signer cette convention. En effet, pour toute nouvelle construction en zone Seveso, l'Etat est en droit d'exiger de la part de l'industriel de mettre en place la meilleure technologie existante en matière de construction et de protection de la population.

Dans le cas présent, chacun des signataires s'est montré soucieux de soutenir l'investissement de Picoty alors que l'argent dépensé aurait été plus profitable pour travailler au recul des cuves se trouvant face aux habitations. A noter que la région Poitou-Charentes a refusé de signer cette convention.

GRATECAP

Quand un accident lointain nous remet en mémoire un danger tout proche. L'usine d'engrais de West, au Texas, a, ce 17 avril, été soufflée 20 minutes après l'alerte incendie. Elle contenait du nitrate d'ammonium (ammonitrate), le même produit qu'à AZF Toulouse. Bilan : 14 morts, 200 blessés, des maisons détruites. Trois pistes sont examinées par les enquêteurs : incendie volontaire, court-circuit, étincelle provoquée par une voiturette électrique. A la Pallice, Gratecap (Total), site Seveso seuil haut, stocke de l'ammonitrate. Le PPRT a considéré que la probabilité d'explosion était si infime qu'il n'y avait pas lieu de retenir cette hypothèse. RESPIRE, tenu à l'écart de ce PPRT, va demander à intégrer le comité de suivi de ce site.

HOLCIM

Les deux tours sont sorties de terre, le bétonnage est effectif. Outre les pollutions et l'impact sur le paysage, il est bon de rappeler qu'il y a trois cimenteries établies sur la région : Airvault (1300000t/an – 150 salariés), Bussac Forêt (750000t/an – 115 salariés), La Couronne (900000t/an – 130 salariés). Question : en 2014, capacité de production d'Holcim 580000t/an pour à peine 20 salariés. La multinationale suisse étant en droit d'ajouter deux tours à son site et de produire 1300000t/an, pensez-vous que cela sera sans incidence sur l'emploi dans les cimenteries de la région ?

Lorsque la préfecture utilise la censure contre RESPIRE

La publication par la préfecture du compte rendu de la mise en place, le 4 avril 2013, de la Commission de Suivi de Site (CSS) pour les sociétés Picoty/SDLP, en remplacement du CLIC (comité local d'information et de concertation), censure l'essentiel du débat porté par RESPIRE à cette occasion.

Reprenant les termes de l'association des maires riverains de sites Seveso (Amaris), nous avons notamment contesté l'omniprésence de l'Etat (tour à tour décideur final, expert technique, concepteur de la démarche participative et garant de son déroulement). RESPIRE avait ainsi souhaité une présidence autre que celle de la préfecture. L'association avait aussi demandé à ce que l'ordre du jour établi d'autorité par la préfecture soit revu par le bureau nouvellement constitué de la CSS, ainsi que l'indiquent les textes. Constatant qu'il n'était tenu aucun compte de sa dernière observation RESPIRE a quitté la réunion.

Rien de tout cela ne figure dans le compte rendu. Après avoir durant des années privilégié les pétroliers, méprisé les habitants exposés au danger et manié la rétention d'information, voilà maintenant que la préfecture s'érige en censeur. On progresse... vers le pire.

A noter que Mme Simoné, représentante de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, a soutenu la candidature de la préfecture pour la présidence de la Commission de Suivi de Site plutôt que celle du collège des riverains.

SISP

Un nouveau site Seveso seuil haut à la Pallice

Considérant que la multiplication des sites Seveso dans un périmètre restreint revenait à jouer avec le feu, RESPIRE a contesté cette nouvelle implantation de la société SISP rue Marcel Deflandre, ainsi que le projet de canalisation de transport multi fluides entre le môle d'escale et l'installation de stockage.

Le maire de La Rochelle et président de la CdA a, le 16 mars 2013 lors de la réunion publique du comité de quartier de Laleu-la Pallice-la Rossignollette, justifié son soutien à la société SISP de construire deux cuves de méthanol de 5 000 mètres cubes chacune, dans le cadre du projet Envirocat Atlantique. Alors qu'il lui était redit que trop c'était trop et que ce type d'implantation de sociétés porteuses de risques industriels nuisait à l'implantation d'autres types d'industrie, Maxime Bono a lancé: «Basta, Seveso haut, que le Grand Port nous propose d'autres types d'implantations!» L'assistance s'est alors demandé si le maire ne se moquait pas du monde après avoir été tant défaillant sur ce sujet Seveso.

Adhérez à RESPIRE...

Pour poursuivre le combat en faveur de la défense des habitants exposés aux risques technologiques, (re)prenez votre adhésion (à partir de 2 euros) à RESPIRE, cotisation à adresser à Mme Emilienne Pannetier, trésorière de l'association: 252 avenue Denfert Rochereau 17000 La Rochelle